

# Votre enfant n'a pas de professeur principal. **POURQUOI ?**

Le professeur principal accepte cette fonction sur la base du volontariat.

Il a été amené ces dernières années à prendre en charge des responsabilités importantes qui ne sont pas de son ressort.

→ Actuellement, il y a 1 Psy-ÉN (nouvelle appellation des CO-Psy) pour 1000 à 1500 collégiens et lycéens en France. Or seuls les Psy-ÉN sont qualifiés pour prendre en charge le processus très complexe et sensible de l'orientation des élèves (qui ne se réduit jamais à une « information sur les formations et les métiers »). Les professeurs principaux ne sont pas formés pour « l'orientation ».

**IL LUI EST DEMANDÉ DE FAIRE LE TRAVAIL DES PSY-ÉN**



→ Les missions du professeur principal sont toujours lourdes et complexes en Troisième et en Seconde, mais particulièrement cette année : il s'agit de conseiller les élèves dans le cadre d'une réforme mise en place dans l'urgence et sans que personne ne sache comment le lycée va fonctionner l'an prochain ni quelles seront les conséquences pour l'orientation dans le supérieur.

**IL LUI EST DEMANDÉ DE FAIRE CETTE ANNÉE EN TROISIÈME ET EN SECONDE UN IMPOSSIBLE TRAVAIL DE CONSEIL**



**IL LUI EST DEMANDÉ EN TERMINALE DE PRÉDIRE LE DEVENIR DE SES ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**



→ Avec la mise en place de Parcoursup, le travail du professeur principal de Terminale s'est alourdi, mais surtout a pris un sens nouveau : il doit désormais contribuer à la sélection mise en place à l'Université par un avis prédictif sur les chances de succès de votre enfant dans les formations qu'il a retenues.

**LOURDES RESPONSABILITÉ ET CHARGE DE TRAVAIL**



→ Les responsabilités concernant l'orientation et la masse des tâches à effectuer par le professeur principal n'ont cessé de s'alourdir : réunions à organiser, informations multiples à faire circuler, innombrables questions à traiter, rencontres, rendez-vous, formulaires à remplir, etc. L'institution n'apporte guère de reconnaissance : le professeur principal est corvéable à merci pour moins de 100 euros par mois.



Par leur refus de cette fonction, les professeurs veulent envoyer le signal qu'ils ne sont pas en mesure d'accompagner convenablement vos enfants.